Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11 SEP. 2026
ID : 056-215602582-20260911-DEC2026_036-AU

La Trinité-sur-Mer
BRETAGNE SUD

DECISION DU MAIRE n° 2026-036

Délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-050 en date du 21 mai 2026, prise conformément à l'article L.2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire à fixer, dans les limites de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Je, soussigné Yves NORMAND, Maire de LA TRINITÉ SUR MER,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser et de fixer les tarifs de droits de voirie, de place, de garderie et de différentes redevances perçus au profit de la commune,

DECIDE

Article 1 : A compter du 15 septembre 2026, les tarifs communaux sont fixés comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE	
Attribution pour une période de 15 ans, renouvelable	
• concession de 2m²	360,00 €
• columbarium	480,00 €
• fourniture d'une plaque	360,00 €
• inhumation dans le caveau provisoire municipal	480,00 €
STATIONNEMENT PAYANT (grille tarifaire en annexe)	
• Les 30 premières minutes	Gratuit
• Les deux heures suivantes : chaque tranche de 15 min.	0,60 €
• Forfait post-stationnement	36,00 €
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Occupation annuelle par mètre carré	
• terrasses couvertes fermées	96,00 €
• terrasses couvertes fermées étage	48,00 €
• terrasses couvertes ouvertes	72,00 €
• terrasses non couvertes	48,00 €
• contre terrasses	72,00 €
Occupation annuelle par mètre linéaire	
• store banne	24,00 €
• enseignes en drapeau	60,00 €
Occupation de trottoir (à l'unité)	
• porte menu, desserte, présentoir, bannière et divers, enseigne ou drapeau	60,00 €

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11 SEP. 2026
ID : 056-215602582-20260911-DEC2026_036-AU

AOT EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME	
Occupation du Domaine public Club Mickey de Kervillen (au m² / par an)	10,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX PONCTUELS	
• forfait avec arrêté d'occupation du domaine public	30,00 €
• redevance par jour et par mètre carré	0,95 €
• Majoration forfaitaire pour non-respect du délai d'instruction de la demande	50,00 €
• Majoration forfaitaire pour occupation du domaine public sans autorisation préalable	150,00 €
• redevance forfaitaire par jour sans autorisation	75,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX FRÉQUENTS	
• redevance forfaitaire annuelle (surface de 10 m X 2,5 m au maximum)	750,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES SPECTACLES ET CHAPITEAUX	
• redevance / jour d'occupation + 1 jour d'occupation pour le nettoyage	200,00 €
OCCUPATION DES TERRAINS A KERDUAL	
• attenant à une propriété privée (fosse septique)	120,00 €
• garage	480,00 €
REDEVANCE POUR FOURNITURE DE BUSES ET DE MATERIAUX DE VOIRIE	
Redevance par mètre linéaire	
• buse 300 mm de diamètre, série 135A	100,00 €
• buse 400 mm de diamètre, série 135A	130,00 €
• buse 315 mm de diamètre PEHD annelée extérieur	70,00 €
• buse 400 mm de diamètre PEHAD annelée extérieur	100,00 €
• tout venant 0/20 la tonne	30,00 €
TRAVAUX D'URGENCE ET DE SECURITE	
Travaux d'urgence et de sécurité, à la charge théorique du propriétaire (y compris enlèvement de dépôts sauvages)	
• forfait	130,00 €
• heure de personnel	38,00 €
• heure de matériel de type balayeuse tractopelle, tracteur, camion - hors personnel	75,00 €
• heure de taille de haie ou débroussaillage	55,00 €
• Forfait enlèvement des dépôts sauvages de déchets sur la voie publique	200,00 €
• Forfait enlèvement des embarcations légères entreposées hors des espaces règlementés et non enregistrées	100,00 €
LOCATION DE MATERIEL ET MOBILIER	
• forfait livraison - aller-retour	70,00 €
• location pour une association trinitaine (chaise, table, barrière, banc)	gratuit
Entreprises, Associations non trinitaines (location de matériel):	
• location podium roulant	400,00 €
• table/ banc	2,00 €
• Chaise	1,00 €
• Praticable 2 m X 1	20,00 €
• chapiteau 8m x 15m	1 500,00 €
• Tente 4m x 4m et 4,5m X 3m parapluie	200,00 €
• Coffret électrique	40,00 €
• Barrière	3,00 €
• Grille d'exposition	25,00 €
• Barrière de type BAAVA	45,00 €

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11 SEP. 2026
ID : 056-215602582-20260911-DEC2026_036-AU

Entreprises, Associations non trinitaines (moyens humains et techniques) :	
• Travaux	60,00 €/H
• Balayeuse	120,00 €/H
• Nettoyage/ manutention/montage/démontage	36,00 €/H
DROITS DE PLACE	
Marché (Redevance par mètre linéaire)	
• saison hivernale (1.09 au 30.06)	1,20 €
• saison estivale (1.07 au 31.08)	2,40 €
• saisonniers de passage	4,80 €
• forfait de raccordement au réseau électrique	12,00 €
• Utilisation de la puissance électrique	3,00 €
Emplacement sur voirie	
Droit fixe	150,00 €
Forfait pour un emplacement de type food-truck, par jour d'occupation	15,00 €
GARDERIE PERISCOLAIRE	
• la demi-heure	0,90 €
• tout dépassement au-delà de l'heure de fermeture	10,00 €

GRILLE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT PAYANT

Grille tarifaire stationnement

LA TRINITE-SUR-MER

Les premières 30 minutes sont gratuites
(une fois par jour)

TARIFS AU DELA DES 30 PREMIERES MINUTES	
Durées	**Montants**
0h15	0,60 €
0h30	1,20 €
0h45	1,80 €
1h00	2,40 €
1h15	3,00 €
1h30	3,60 €
1h45	4,20 €
2h00	4,80 €
Au-delà des 2h00 payantes, puis toutes les 2h00 en cas de stationnement prolongé	36,00 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Article 2 : La présente décision abroge et remplace la décision du Maire n°2026-030 signée en date du 22 juin 2026.

Article 3 : Monsieur le Trésorier de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient pour contrôle de légalité.

A La Trinité sur Mer, le 14 septembre 2026
Le Maire, Yves NORMAND

MAIRIE LA TRINITE-SUR-MER (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11 SEP. 2026
ID : 056-215602582-20260911-DEC2026_036-AU

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)